

L'an Deux Mil Dix Neuf, le mardi 17 décembre, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, en application des articles L 2121-7, L2121-10 et 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monique PARIS, Maire.

**Etaient présents :** CARPENTIER Isabelle, ENEE Régine, GERAUD Jean, LA MARTA BLASCO Laurence, MAGIS Jean-Claude, STALLIN Nathalie, PIARD Philippe, PORQUET Alain, TCHEOU Guy Passou

**Absents:** Candice FERNANDEZ, Hervé RUIZ, Sylvain CHEDEVILLE

**Absents et excusés :** William HERFORT, Karine DENOLLE, Michel HOUDUSSE, Céline NEUVILLE-BOURDON, Gwénaëlle THOREL

**Secrétaire de séance :** Jean GERAUD

**Date de convocation :** 10 décembre 2019

## **PREAMBULE**

Mme Le Maire demande que soit ajouté, à l'ordre du jour, le point suivant :

- Autorisation au Maire : signatures conventions d'occupation précaire locaux mis à disposition de l'ADMR

Après délibération et à l'unanimité (10 voix pour), le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'ajout de ce point.

## **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU PRECEDENT CONSEIL**

Le Procès-verbal de la séance du 04 novembre 2019 est approuvé, à l'unanimité, des membres présents à cette réunion (10 voix pour).

## **ETAT DES DELEGATIONS AU MAIRE**

### Extension du groupe scolaire

- Ets LAFOSSE (doublage et plafonds Gyptone) 5 967.70 €
- DELAUBERT (complément sur fenêtre existante et habillage zinc) 1 258.92 €

## **DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE**

(n°49/2019)

### SDEC Energie : effacement des réseaux

Article 65548 « Autres contributions »	+ 20 000.00 €
Article 678 « autres charges exceptionnelles »	- 20 000.00 €

Adopté à l'unanimité (10 voix pour)

## **ADMISSION EN NON-VALEUR**

(n°50/2019)

Sur proposition de Mme Le Trésorier de Mondeville par courrier explicatif du 10 décembre 2019,

Après délibération et à l'unanimité (10 voix pour), le Conseil Municipal :

1. Décide l'admission en non-valeur

### Pour l'année 2017

- Titre 594 (8.00 €), Titre 790 (28.71 €), Titre 555 (26.16 €)

► Soit un total, pour l'année 2017 : **62.87 €**

### Pour l'année 2018

- Titre 311 (0.30 €), Titre 1387 (0.20 €), Titre 1099 (0.46 €), Titre 887 (19.38 €), Titre 836 (14.19 €),  
Titre 120 (0.10 €)

► Soit un total, pour l'année 2018 : **34.63 €**

### Pour l'année 2019

- Titre 190 (1.00 €), Titre 193 (0.10 €), Titre 223 (0.03 €)

► Soit un total, pour l'année 2019 : **1.13 €**

2. Dit que le montant de ces titres de recettes s'élève à 98.63 €

3. Dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune à l'article 6541 « créances admises en non-valeur »

## **CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET**

(n°51/2019)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi n° 94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Après délibération et à l'unanimité (10 voix pour), le Conseil Municipal décide :

- la création d'un poste d'Adjoint Technique à 28/35<sup>ème</sup> à compter du 20 janvier 2020
- d'inclure dans le régime indemnitaire ce poste d'Adjoint Technique
- d'effectuer la mise à jour du tableau des effectifs
- que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020

## **AUTORISATION AU MAIRE : SIGNATURES CONVENTIONS D'OCCUPATION PRECAIRE LOCAUX MIS A DISPOSITION DE L' ADMR**

(n°52/2019)

Les présentes conventions ont pour but de définir les modalités de mise à disposition de locaux, situé à la salle Clairjoie.

Les présentes mises à disposition sont consenties à titre purement personnel à la Fédération ADMR du 14 qui ne pourra lui substituer aucune autre personne morale ou physique sans l'accord préalable écrit de la commune de Frénoville.

### 1. Au titre du RAM de Val Es Dunès « La Petite Libellule »

L'occupation est autorisée, en dehors des vacances scolaires, du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2020 le vendredi en période scolaire.

La convention sera reconduite, par reconduction expresse, pour une durée d'un an si dans le mois précédent l'échéance du terme aucun cocontractants ne la dénoncent.

La mise à disposition peut prendre fin avant le terme fixé à la demande soit de la commune de Frénoville soit la Fédération ADMR du 14.

La Fédération ADMR du 14 reconnaît expressément n'avoir aucun droit au maintien dans les lieux.

Les locaux sont mis à disposition à titre gratuit.

### 2. Au titre de la Halte Garderie Itinérante « Les Troubadours »

L'occupation est autorisée du 19 novembre 2019 au 31 décembre 2019 chaque mardi.

La convention sera reconduite, par reconduction expresse, pour une durée d'un an si dans le mois précédent l'échéance du terme aucun cocontractants ne la dénoncent.

La mise à disposition peut prendre fin avant le terme fixé à la demande soit de la commune de Frénoville soit la Fédération ADMR du 14.

La Fédération ADMR du 14 reconnaît expressément n'avoir aucun droit au maintien dans les lieux.

Les locaux sont mis à disposition à titre gratuit.

Après délibération et à l'unanimité (10 voix pour), le Conseil Municipal autorise Mme Le Maire à signer les 2 conventions d'occupation des locaux entre l'ADMR du 14 et la commune de Frénoville.

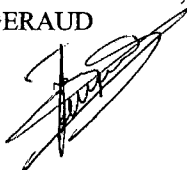
## **QUESTIONS DIVERSES**

- CDC du Val Es Dunès
  - o Compte rendu du 28 novembre 2019 transmis par courriel le 06 décembre 2019
  - o Avis Conseil Communautaire du 19 décembre 2019 transmis par courriel le 13 décembre 2019
- Compte rendu de l'APE du 24 octobre 2019 transmis par courriel le 05 novembre 2019
- Compte rendu du SMEOM d'Argences du 30 octobre 2019 transmis par courriel le 20 novembre 2019
- Compte rendu du SIAEP Région d'Argences du 28 octobre 2019 ainsi que le rapport annuel du prix et de la qualité du service public transmis par courriel le 08 novembre 2019
- Synthèse 2018 de l'Agence Régionale de Santé est disponible en Mairie
- Remerciements pour le Colis aux Anciens
  - o Mme FOUILLET
  - o Mme PUREN

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h00.

Affiché le 18/12/2019

Le Secrétaire de séance,  
Jean GERAUD



Le Maire,  
Monique PARIS

